

Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 8°, 11° et 34° et a. 331.2)

Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes au PCGR et les autres mesures financières et ses concordants

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, les règlements suivants dont le texte sont publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes au PCGR et les autres mesures financières.*

- *Règlement modifiant le Règlement 45-108 sur le financement participatif.*

Vous trouverez également ci-dessous les projets de modification aux instructions générales suivants :

- *Instruction générale relative au Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes au PCGR et les autres mesures financières;*

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 45-108 sur le financement participatif;*

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains;*

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables.*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **5 décembre 2018**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Hélène Marcil
Chef comptable
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4291
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
helene.marcil@lautorite.qc.ca

Michel Bourque
Analyste à la réglementation
Direction de l'information continue
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4466
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
michel.bourque@lautorite.qc.ca

Nicole Parent
Analyste
Direction de l'information financière
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4455
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
nicole.parent@lautorite.qc.ca

Le 6 septembre 2018